



CSN de mai 2007 : Commission pédagogie

Motion 1 : développement de l'enseignement professionnel public

Cette motion complète les mandats établis par notre dernier congrès et le CSN de novembre 2006, en conclusion d'un débat que nous avons décidé de prolonger pour préciser du mieux possible nos propositions.

« Le SNPDEN confirme son engagement et ses propositions en faveur de la promotion de l'enseignement professionnel public et d'un renforcement de ses capacités d'accueil, et demande au ministère de définir un plan d'actions.

Il déclare partager globalement les constats du rapport sur la carte de l'enseignement professionnel, rendu en décembre 2006 par les inspections générales de l'éducation nationale et des finances, sur les réussites et les difficultés de l'enseignement professionnel, mais souligne que les « marges de manœuvre » ne peuvent se dégager au détriment des enseignements : la population scolaire accueillie doit au contraire bénéficier d'une attention et de moyens privilégiés pour éviter les sorties sans qualification et promouvoir les compétences.

Les difficultés de l'enseignement professionnel sont à juste titre soulignées ; les problèmes qu'il rencontre dans l'accueil des élèves, en raison de

- l'inadéquation de ses structures pédagogiques
- l'inadaptation géographique de l'offre de formation
- l'inadaptation du processus d'orientation
- la situation initiale des élèves
- la lenteur des évolutions dans un domaine où la réactivité est nécessaire,

sont réels et appellent des solutions.

Les taux d'échec et de sortie sont importants, mais ils résultent, pour une grande part, des difficultés initiales et ou de l'inadaptation de l'accueil.

Le SNPDEN confirme à cet égard ses propositions :

1°) l'accueil en seconde professionnelle doit en particulier être facilité par la coexistence :

- des classes de seconde professionnelle spécialisées dans la préparation à un métier, dont la réussite est reconnue, correspondant à un CAP ou un BEP suivi d'un baccalauréat professionnel déterminé, disposant de débouchés professionnels et motivant un public scolaire défini.

- de classes de seconde professionnelle indifférenciées par grands champs professionnels sur un ensemble de métiers permettant la définition d'un tronc commun selon leurs référentiels, et permettant ensuite de rejoindre les parcours spécialisés ;

2°) les lycées professionnels, pour faciliter ces parcours diversifiés, doivent pouvoir proposer, dans la logique des lycées des métiers, formation initiale et continue, formation sous statut scolaire et sous statut d'apprentissage public. Les collectivités territoriales doivent reconnaître ces besoins.

3°) La carte des formations doit être actualisée de manière réactive et positive, ce qui suppose un pilotage académique prioritairement en faveur du développement de l'enseignement public en relation avec les politiques régionales, et une participation active des corps d'inspection pour l'adaptation de l'organisation pédagogique.

Le SNPDEN demande que les principes de « modularisation » et des « parcours individuels » soient mis en oeuvre avec discernement, lorsque le groupe de formation constitue une référence utile pour des jeunes arrivant dans une situation scolaire et sociale souvent difficile. Ce principe peut cependant s'avérer positif dans le cadre de l'éducation récurrente ou d'une réorientation positive.

Le SNPDEN souligne, conformément à sa position générale, la priorité de moyens à attribuer aux formations professionnelles en fonction de cette composition du public accueilli, et la nécessité pour les établissements de disposer d'une marge pour leur autonomie et la prise en charge des difficultés des élèves.

Enfin, le SNPDEN attire l'attention sur la nécessité, pour une formation réussie, de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences défini par la loi, « qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société », et donc sur la continuité entre le collège et l'enseignement professionnel. »

Vote du CSN : la motion est adoptée (pour : 120 - contre : 10 - abstentions : 10)